

Description du site

Le site d'importance communautaire (SIC) *Gorges de l'Hérault* s'inscrit sur un tronçon du bassin versant du fleuve Hérault. De sa source, sur le flanc méridional du Mont Aigoual, à son embouchure, à l'aval d'Agde, le fleuve Hérault traverse une riche palette de paysages et de milieux sur 150 kilomètres (dont 55 km sur le SIC). Dégringolant de reliefs escarpés, il court sur les granits et sur les schistes, se faufile ensuite dans ses gorges bordées de hautes falaises calcaires encore vierges de grandes infrastructures puis coule paisiblement dans la plaine viticole avant de se jeter dans la Méditerranée.

Le site FR9101388 *Gorges de l'Hérault* présente une superficie de 21 891 hectares et se définit principalement autour du fleuve qui en est la « colonne vertébrale » de Laroque à Canet. Le site est constitué d'un linéaire cumulé de trois principaux cours d'eau représentant un total d'environ 76 kilomètres : 55 kilomètres pour l'Hérault, 12 kilomètres pour la Buèges, 9 kilomètres pour le Lamalou. Les principaux ruisseaux permanents (ruisseaux de Brissac, du Pontel et des Coudoulières) représentent environ 8 kilomètres de linéaire.

Le site Natura 2000 *Gorges de l'Hérault* a été proposé comme site d'importance communautaire en 2002 en raison de son importance pour la conservation des habitats et des espèces qu'il abrite. Les principaux enjeux écologiques ayant permis sa désignation sont : la forêt de Pin de Salzmann de St-Guilhem-le-Désert, souche pure d'être classée comme porte-graines par les services forestiers, les espèces et habitats liés au fleuve Hérault dont le chabot de l'Hérault ainsi que les espèces et habitats des zones rocheuses (chauves-souris).

Les habitats d'intérêt communautaire du site (en ordre décroissant d'enjeu)

Habitats d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface (ha)	Etat de conservation	Menaces principales
Pinèdes (sub-) méditerranéennes de pins noirs endémiques	9530*	482 ha	B. Défavorable inadéquat	1. Hybridation avec le Pin noir d'Autriche 2. Incendies 3. Progression des boisements de chênes
Mares temporaires méditerranéennes	3170*	> 1 ha	B. Défavorable inadéquat	1. Disparition de l'habitat fait d'entretien 2. Mise en eau artificielle durant l'été 3. Transformation en bassins d'agrément
Eboulis ouest méditerranéens thermophiles	8130	1176 ha	A. Favorable	Progression de la chênaie verte sur les bords d'éboulis
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91E0*	77 ha	B. Défavorable inadéquat	1. Régime hydraulique artificialisé 2. Eutrophisation provoquée par STEP 3. Bûcheronnage de la ripisylve 4. Surfréquentation de certaines ripisylves
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (<i>Saulaies blanches</i>)	92A0-1 & 7	383 ha	B. Défavorable inadéquat	1. Régime hydraulique artificialisé 2. Abaissement des nappes phréatiques 3. Eutrophisation provoquée par STEP 4. Aménagements et dégradations
Pentes rocheuses calcaires	8210	2232 ha	A. Favorable	Progression de la chênaie verte sur certaines pentes rocheuses
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (présence d'orchidées remarquables)	6210*	334 ha	A. Favorable	1. Progression de la forêt provoquée par une déprise agropastorale généralisée 2. Dégradation des pelouses à ovins de plus en plus pâturées par des bovins 3. Morcellement du foncier et clôture des pelouses sous la pression cynégétique
Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	7220*	33 sources	A. Favorable	Prélèvements excessifs dans les nappes phréatiques
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes	6420	6 ha	A. Favorable	1. Aménagements fonciers et travaux agricoles (drainages, mise en cultures,...) 2. Surpâturage printanier et estival 3. Enrichissement suite à la déprise
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	6220*	2620 ha	B. Défavorable inadéquat	1. Progression de la forêt provoquée par une déprise agropastorale généralisée 2. Dégradation des pelouses à ovins de plus en plus pâturées par des bovins 3. Morcellement du foncier et clôture des pelouses sous la pression cynégétique
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaire (<i>Festuco-Brometalia</i>)	6210	538 ha	B. Défavorable inadéquat	1. Déprise agropastorale et progression des boisements de chênes 2. Urbanisation des zones agricoles périurbaines 3. Remise en culture de certaines pelouses (vignobles sur coteaux)
Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	3250	58 ha	A. Favorable	1. Blocage des sédiments par les barrages 2. Régime hydraulique artificialisé 3. Remblais et reprofiliements de berges

Habitats d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface (ha)	Etat de conservation	Menaces principales
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	900 cavités	A. Favorable	1. Fréquentation par le grand public 2. Fréquentation par les spéléologues 3. Vandalisme occasionnel
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340	6824 ha	B. Défavorable inadéquat	Exploitation monospécifique en taillis qui empêche le vieillissement de la chênaie verte et qui bloque les boisements à des stades pionniers très pauvres sur le plan biologique
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion - fluitantis</i> et <i>Callitricho-batrachion</i>	3260	19 ha	B. Défavorable inadéquat	1. Eutrophisation d'origine organique 2. Régime hydraulique artificiels (présence de plans d'eau et augmentation de la turbidité) 3. Fréquentation excessive des certaines rivières et zones d'herbiers
Formation stables xérotrophes à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses	5110	46 ha	A. Favorable	Colonisation des bordures de dalles rocheuses à Buis par le chêne vert
Forêts à <i>Ilex aquifolium</i>	9380	< 0,1 ha	Z. Inconnue	1. Fréquentation touristique (sentier GR) 2. Incendies 3. Gestion sylvicole inappropriée
Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i>	3290	8 ha	A. Favorable	1. Prélèvements sauvages de sédiments 2. Reprofilage des berges 3. Abaissement des nappes phréatiques

Espèces d'intérêt communautaire présentes (en ordre décroissant d'enjeu)

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Eléments quantitatifs	Etat de conservation	Menaces principales
Chabot de l'Hérault	1163*	2 stations	C. Défavorable mauvais	Concernant la Buèges et l'Avèze :
				1. Pollutions des eaux
				2. Seuils supprimant les faciès lotiques
				3. Débits d'eau insuffisant
Murin de Capaccini	1316	700	B. Défavorable inadéquat	1. Déangement de la grotte de mise-bas de Puechabon.
				2. Déterioration de la qualité de l'eau du fleuve et artificialisation de son lit.
Cordulie splendide	1036	1 rivière	B. Défavorable inadéquat	1. Sédimentation excessive en amont des retenues d'eau
				2. Pollutions des eaux
				3. Piétinement des zones de reproduction
				4. Introduction de poissons (carpes, tanches...)
				5. Création de berges artificielles
Gomphe à cercoïdes fourchus	1046	Inconnu	A. Favorable	1. Sédimentation excessive en amont des retenues d'eau
				2. Pollutions des eaux
				3. Piétinement des zones de reproduction
				4. Introduction de poissons (carpes, tanches...)
				5. Création de berges artificielles
Minoptère de Schreibers	1310	1500	Z. Inconnue	1. Déangement des populations en cavité lors du transit, de l'hibernation ou de la reproduction.
				2. Traitements phytosanitaires affectant les micro-lépidoptères.
				3. Mise en place de parcs éoliens au niveau de ses couloirs de déplacement
Rhinolophe euryale	1305	350	C. Défavorable mauvais	1. Fréquentation et déangement des cavités de reproduction et d'hibernation (Aven de la Poterie, des Lauriers et Gourdon)
				2. Raréfaction des habitats de chasse
				3. Collisions routières suite à la modification du paysage (construction de rocades, voies rapides, suppression des allées de platanes, installation d'éclairages publics sur la rivière et ailleurs)
Barbeau méridional	1138	inconnu	C. Défavorable mauvais	1. Compétition et hybridation avec le Barbeau fluviatile
				2. Important déficit hydrique à l'étiage des affluents (station de pompage)
Grand Rhinolophe	1304	100	B. Défavorable inadéquat	1. Disparition d'un réseau de gîtes favorables causée par la rénovation ou la disparition du bâti ancien => le seul site de reproduction connu menace de s'effondrer à tout moment
				2. Déangement des animaux dans les cavités en hiver (cette espèce recherche une tranquillité absolue).
				3. Fragmentation des habitats et disparition des corridors forestiers.

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Eléments quantitatifs	Etat de conservation	Menaces principales
Agrion de Mercure	1044	Inconnu	B. Défavorable inadéquat	1. Pompage des eaux de source conduisant à des étiages sévères en période estivale (stations de pompage sur les quatre cours d'eau concernés).
				2. Fréquentation touristique (dégradation des cressonnières, piétinement des berges)
				3. Pollutions accidentelles
				4. Développement trop important de la ripisylve sur les secteurs de cressonnières.
Toxostome	1126	Inconnu	C. Défavorable mauvais	1. Compétition et hybridation avec le Hotu (<i>Chondrostoma nasus</i>).
				2. Aménagements hydrauliques dans les cours d'eau (empêchant la migration).
				3. Pollution pouvant s'accumuler dans les algues et invertébrés dont il se nourrit,
				4. Raclage et piétinement du substrat sur les radiers et plats courants.
Petit Rhinolophe	1303	200	B. Défavorable inadéquat	1. Disparition d'un réseau de gîtes favorables causée par la rénovation du bâti (réfection des toitures, isolation des combles, condamnation des accès).
				2. Dérangement des animaux dans les cavités en hiver (cette espèce recherche une tranquillité absolue).
				3. Fragmentation des habitats et disparition des linéaires forestiers : routes de vol.
Loutre d'Europe	1355	2 Localités (1/8 de carte au 1/50 000)	A. Favorable	1. Pas de zone de tranquillité au bord de l'Hérault en période estivale.
				2. Dégradation de la qualité de l'eau et diminution des ressources piscicoles.
				3. Dérangement des individus par les canoës et les chiens.
Castor d'Europe	1337	1 Localité (1/8 de carte au 1/50 000)	C. Défavorable mauvais	1. Isolement de la population
				2. Disparition des ripisylves autochtones au profit des espèces envahissantes.
				3. Dégradation de la qualité de l'eau.
				4. Dérangement des individus par les canoës et les chiens.
Cordulie à corps fin	1041	Inconnu	A. Favorable	1. Dégradation, suppression des ripisylves et endiguement des berges.
				2. Pollutions des eaux, et diminution de la qualité de celle-ci notamment en plaine.
Blageon	1131	Inconnu	C. Conservation modérée ou réduite	1. Perturbation du régime et des faciès d'écoulement des cours d'eau (barrage), modifiant les habitats.
				2. Raclage et piétinement du substrat sur les radiers et plats courants.

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Eléments quantitatifs	Etat de conservation	Menaces principales
Petit Murin	1307	Inconnu	Z. Inconnue	<p>1. Le dérangement des animaux dans leur colonie de reproduction et d'hibernation si elle existe.</p> <p>2. La fermeture des milieux ouverts, notamment des pâtures à mouton et des pelouses sèches, au profit du taillis de chêne.</p> <p>3. La disparition et les transformations des prairies de fauche supprimant également des terrains de chasse favorables.</p> <p>4. L'agriculture intensive, supprimant l'enherbement des vignes et des oliveraies.</p>
Rosalie des Alpes	1087	Inconnu	Z. Inconnue	<p>1. Entretien des ripisylves supprimant les arbres âgés, sénescents ou morts.</p> <p>2. Espèces invasives remplaçant progressivement les arbres autochtones dans les ripisylves.</p> <p>3. Incendies de forêt</p>
Barbastelle d'Europe	1308	Inconnu	Z. Inconnue	<p>1. Destruction, réduction ou rajeunissement des ripisylves (notamment sur l'Avèze).</p> <p>2. Remplacement des forêts climaciques par des plantations monospécifiques de résineux</p> <p>3. Raccourcissement des cycles d'exploitation des arbres.</p> <p>4. Traitements pesticides et développement des éclairages publics entraînant la raréfaction des microlépidoptères.</p> <p>5. Rachat du domaine de Nicouleau et coupe des chênes blancs centenaires</p>
Grand Capricorne	1088	Inconnu	A. Favorable	<p>1. Incendies de forêt</p> <p>2. Coupe de bois à répétition et exploitation de la forêt de chêne vert en taillis pour le bois de chauffage.</p> <p>3. Suppression des arbres morts ou sénescents.</p>
Damier de la succise	1065	Inconnu	Z. Inconnue	<p>1. Fermeture des milieux ouverts au profit de la chênaie verte.</p> <p>2. Destruction physique de son habitat (remise en culture, travaux de débroussaillage, urbanisation).</p>
Murin à oreilles échancrées	1321	30	B. Défavorable inadéquat	<p>1. Effondrement et rénovation du bâti</p> <p>2. Fragmentation des milieux causée par l'urbanisation et le développement du réseau routier.</p> <p>4. Disparition des habitats de chasse</p>
Lucane cerf-volant	1083	Inconnu	A. Favorable	<p>4. Espèces invasives remplaçant progressivement les arbres autochtones dans les ripisylves.</p>
Lamproie de planer	1096	Inconnu	Z. Inconnue	<p>1. Pollution des eaux et des sédiments,</p> <p>2. Assèchement des lits et modification du régime hydrologique naturel du cours d'eau</p> <p>3. Obstacles hydrauliques bloquant l'accès aux frayères et morcelant l'aire de répartition de l'espèce</p>
Ecaille chinée	1078	Inconnu	A. Favorable	
Pique-prune	1084	A rechercher	Z. Inconnue	<p>1. Incendies de forêt</p> <p>2. Coupe de bois (exploitation en taillis pour le bois de chauffage),</p> <p>3. Suppression des arbres morts ou sénescents,</p> <p>4. Espèces invasives remplaçant progressivement les arbres autochtones dans les ripisylves.</p>

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Eléments quantitatifs	Etat de conservation	Menaces principales
Cistude d'Europe	1220	A rechercher	Z. Inconnue	1. Concurrence avec des espèces introduites
				2. Endiguement des berges
				3. Capture par des terrariophiles
				4. Dégradation de la qualité de l'eau
				5. Dérangement (canotage, pêche, baignade)

Principaux objectifs du site

Objectifs ciblés par enjeux				
Code	Objectifs de développement durable	Mesures	Habitats et espèces concernés à l'annexe II	
AQUA	A/ Préserver et gérer les milieux aquatiques , la fonctionnalité écologique des cours d'eau et conserver la population de Chabot de l'Hérault ; en relation avec les acteurs et conformément aux réglementations existantes	Protection des populations de Chabot de l'Hérault et autres espèces inféodées aux milieux aquatiques	3170* Mares temporaires 3250 Rivières permanentes 3260 Rivières des étages planitaires/montagnard 3290 Rivières intermittentes 7220* Sources pétrifiantes 91E0* Forêts alluviales (Aulnes et frênes) 92A 0-1 Forêts-galeries (saulaies) 92A 0-7 Forêts-galeries (frênaies)	Agrion de mercure Cordulie splendide Cordulie à corps fin Gomphe à cercoïdes fourchus Castor d'Europe Loutre d'Europe Chabot de l'Hérault Toxostome Barbeau méridional Blageon Lamproie de Planer Cistude d'Europe Lucane cerf-volant Grand capricorne Rosalie des alpes Barbastelle Grand rhinolophe Minoptère de schreibers Murin à oreilles échançrées Murin de Cappaccini Petit rhinolophe Petit murin Rhinolophe euryale
		Amélioration de la qualité de l'eau du fleuve et ses affluents		
		Connaissance et optimisation des prélèvements en eau		
		Maintien et restauration de la continuité écologique, du faciès d'écoulement des eaux et amélioration de l'équilibre sédimentaire		
		Gestion des rempoissonnements en zones sensibles		
		Entretien et restauration de mares temporaires		
		Protection des berges et de la ripisylve		
FOR	B/ Maintenir et restaurer les habitats forestiers d'intérêt communautaire, en particulier la forêt de Pin de Salzman et les habitats naturels forestiers reconnus comme habitats d'espèces ; au regard de l'exploitation actuelle, des aménagements et enjeux	Conservation et maintien direct de la Pinède de pin de Salzman	9340 Forêts de chêne vert 9380 Forêts à houx 9530* Pinède de pin de Salzman	Grand capricorne Lucane cerf-volant Figue prune Grand rhinolophe Minoptère de schreibers Murin à oreilles échançrées Petit rhinolophe Petit murin
		Amélioration des pratiques forestières et création de zones de sénescences		
		Prévention des incendies sur des peuplements forestiers et en particulier sur ceux à fort intérêt écologique		
OUV	C/ Maintenir et restaurer les habitats naturels d'intérêt communautaire ouverts en favorisant le pastoralisme et les moyens opérationnels adaptés	Maintien des milieux ouverts par une gestion agropastorale raisonnée, réouverture, entretien et maintien du tissu agricole	6210* Pelouses sèches (orchidées) 6210 Pelouses sèches 6420 Prairies humides 6220* Parcours sub-stépiques 5110 Formations stables à buis 8130 Eboulis thermophiles 8210 Pentas rocheuses calcaires 3170* Mares temporaires	Petit Murin Grand rhinolophe Petit rhinolophe Rhinolophe euryale Damier de la succise
		Maintien de l'ouverture des habitats rocheux		
ESP	D/ Conserver et restaurer les autres espèces à enjeu élevé en particulier les chiroptères et leurs habitats	Protection des chauves-souris d'intérêt communautaire dont le murin de Capaccini	8310 Grottes	Toutes les espèces de chauve-souris Damier de la succise
		Développement et maintien des pratiques agricoles raisonnées et leurs pratiques associées : fossés, enherbement, tournières...		
		Maintien et restauration de haies, d'alignements d'arbres		

Objectifs transversaux			
Code	Objectifs de développement durable	Mesures	Habitats et espèces concernés à l'annexe II
ISV	A/ Informer, sensibiliser, valoriser les bonnes pratiques et orienter les activités humaines	Information, sensibilisation, communication, animation, formation et porté à connaissance sur les réglementations en vigueur	Tous les habitats et espèces
		Gestion de la fréquentation	
ACS	B/ Améliorer les connaissances, assurer un suivi scientifique des habitats et espèces et une veille en mettant, si possible, à contribution les acteurs concernés et/ou locaux	Surveillance des sites à enjeux et veille environnementale	Chabot de l'Hérault Lamproie de planer Petit Murin Murin de Capaccini Cordulie splendide Gomphe à cercoïdes fourchus Rhinolophe euryale Barbeau méridional Pique-prune Cistude d'Europe Minioptère de Schreibers Ecrevisse à pieds blancs Agrion de Mercure Loutre d'Europe Damier de la succise Murin à oreilles échanquées
		Approfondir les inventaires lorsque nécessaire sur certains habitats et espèces	
		Assurer le suivi de populations d'espèces d'intérêt communautaire à fort enjeu	
AMO	C/ Animer et mettre en œuvre le document d'objectifs	Animer la mise en oeuvre des actions, de la charte et réaliser leur suivi	Tous les habitats et espèces
		Accompagnement et porté à connaissance sur les enjeux Natura 2000 auprès des porteurs de projet publics ou privés dans le cadre de l'évaluation des incidences	
		Sensibiliser et porter à connaissance sur le DOCOB auprès des acteurs publics en vu de sa cohérence avec les plans, schémas et programmes d'aménagement	

Programme d'actions du site

Code mesure	Intitulé de la mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
AQUA Préserver et gérer les milieux aquatiques, la fonctionnalité écologique des cours d'eau et conserver la population de Chabot de l'Hérault; en relation avec les acteurs et conformément aux réglementations existantes					
AQUA 1	Protection des populations de Chabot de l'Hérault et autres espèces inféodées aux milieux aquatiques	Fort	Meilleure connaissance de la qualité des eaux, des prélèvements et de l'état du milieu de la Buèges et de l'Avèze (habitat du chabot de l'Hérault) et préconisation d'actions	Hors contrat N2000 Etude	***
			Restauration de frayères	Contrat N2000 A32319P - Restauration de frayères	*
			Elimination ou limitation d'une espèce indésirable	Contrat N2000 A32320P et R "Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable" Contrat N2000 forestier F22711 : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	**
AQUA 2	Amélioration de la qualité de l'eau du fleuve et ses affluents	Fort	Limitation de fertilisation sur prairies fauchées, grandes cultures, vergers, oliveraies et grandes cultures	MAEt LR_GOHE_MF1 : Limitation de fertilisation et mise en défens sur prairies fauchées LR_GOHE_GC1 : Limitation de la fertilisation en grandes cultures	***
			Absence de fertilisation et mise en défens sur prairies fauchées	MAEt LR_GOHE_MF2 : Absence de fertilisation et mise en défens sur prairies fauchées	**
			Limitation de traitements en vergers et oliveraies ou en viticulture	MAEt L_LR_GOHE_VE1 : Limitation des traitements en vergers et oliveraies1 LR_GOHE_VE2 : Limitation des traitements en vergers et oliveraies2 LR_GOHE_VI1 : Limitation des traitements en viticulture1 LR_GOHE_VI2 : Limitation des traitements en viticulture2	***
			Incitation à la lutte biologique	MAEt LR_GOHE_LB : Lutte biologique	**
			Conversion et maintien de l'agriculture biologique	MAEt LR_GOHE_AB1 : Conversion à l'agriculture biologique LR_GOHE_AB2 : Maintien de l'agriculture biologique	**
AQUA 3	Connaissance et optimisation des prélèvements en eau	Moyen	Restauration et gestion des ouvrages/installations de petites hydrauliques	Contrat N2000 A32314P - Restauration et gestion des ouvrages de petites hydrauliques	***
			Restauration et aménagement des annexes hydrauliques	Contrat N2000 A32315P - Restauration et aménagement des annexes	***
AQUA 4	Maintien et restauration de la continuité écologique, du faciès d'écoulement des eaux et amélioration de l'équilibre sédimentaire	Moyen	Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	Contrat N2000 A32316P - Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	***
			Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières	Contrat N2000 A32317P - Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières	***
AQUA 5	Gestion des repêchonnements en zones sensibles	Fable	Détermination des zones sensibles odonates et poissons et définition de l'adaptation des repêchonnements possible sur ces secteurs	Hors contrat N2000 Animation	***
			Intégration des enjeux espèces, la sensibilité et gestion repêchonnement dans le Plan Départemental de Protection des milieux et de Gestion piscicole (PDGP)	Hors contrat N2000 Animation	***
			Journée de coformation avec les AAPPMA, la Fédération de Pêche (et l'ONEMA) ; Réunion d'information, sensibilisation avec les AAPPMA et signature de la charte en collaboration avec la Fédération	Hors contrat N2000 Animation	**
			Veille à la qualité des repêchonnements réalisés (adaptation espèces, lieux et volumes) sur les secteurs à enjeux chabot et libellules	Hors contrat N2000 Animation	*

Code mesure	Intitulé de la mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
AQUA 6	Entretien et restauration de mares temporaires	Fort	Etude - Complément de l'inventaire des zones humides sur les mares temporaires méditerranéennes avec localisation, caractéristiques écologiques (assec ou pas, flore et faune présente, risques et menaces)	Hors contrat N2000 Etude	***
			Création, rétablissement ou restauration de mares	Contrat N 2000 A32309P – Création ou rétablissement de mares Contrat N 2000 forestier F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières MAEt LR_GOHE_MA1 : Restauration ou entretien de mares	**
			Entretien de mares	Contrat N 2000 A32309R – Entretien de mares MAEt LR_GOHE_MA1 : Restauration ou entretien de mares	**
			Acquisition de mares à enjeux élevés	Hors contrat N 2000	*
AQUA 7	Protection des berges et de la ripisylve	Fort	Etude d'un programme pluriannuel de restauration écologique et d'entretien des berges et de la ripisylve du fleuve Hérault et de ses affluents	Hors contrat N 2000 Etude	***
			Restauration de ripisylves	Contrat N 2000 A32311P – Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles Contrat N 2000 forestier F22706 - Chantier d'entretien et restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	**
			Entretien de ripisylves	MAEt LR_GOHE_RI1 : Entretien des ripisylves Contrat N 2000 A32311R – Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles Contrat N 2000 forestier F22706 - Chantier d'entretien et restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	*
			Chantier d'élimination et de limitation d'une espèce indésirable	Contrat N 2000 A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable Contrat N 2000 forestier F22711 - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	**
FOR Maintenir et restaurer les habitats forestiers d'intérêt communautaire, en particulier la forêt de Pin de Salzmann et les habitats naturels forestiers reconnus comme habitats d'espèces ; au regard de l'exploitation actuelle, des aménagements et enjeux de fréquentation					
FOR 1	Conservation et maintien direct de la Pinède de pin de Salzmann	Fort	Protection des bois sénescents	Contrat N 2000 forestier F22712 - dispositif favorisant le développement de bois sénescents	**
			Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Contrat N 2000 forestier F22711 - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	***
			Plantation de pin de Salzmann, mise en œuvre de régénération dirigée	Contrat N 2000 forestier F22703 - Mise en œuvre de régénération dirigée	**
			Acquisition de terrains à vieux peuplements de pin de Salzmann	Hors contrat N 2000 Mesure foncière	*
FOR 2	Amélioration des pratiques forestières et création de zones de sénescences	Fable	Rétablissement de clairières ou de landes	Contrat N 2000 forestier F22701 - Rétablissement de clairières ou de landes	**
			Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	Contrat N 2000 forestier F22709 - Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	*
			Mise en œuvre de dispositifs favorisant le développement de bois sénescents	Contrat N 2000 forestier F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	***
FOR 3	Prévention des incendies sur des peuplements forestiers et en particulier sur ceux à fort intérêt écologique	Moyen	Coordination en amont, sensibilisation et information au risque incendie autour des secteurs à enjeux écologiques	Hors contrat N 2000 Animation	***

Code mesure	Intitulé de la mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
OUV Maintenir et restaurer les habitats naturels d'intérêt communautaire ouverts en favorisant le pastoralisme et les moyens opérationnels adaptés					
OUV 1	Maintien des milieux ouverts par une gestion agro-pastorale raisonnée, réouverture, entretien et maintien du tissu agricole	Fort	Maintien de l'ouverture des milieux remarquables de pelouse	MAEt LR_GOHE_MR1 : Gestion pastorale des pelouses LR_GOHE_MR2 : Gestion pastorale des pelouses et maintien de l'ouverture	***
			Maintien de l'ouverture par une gestion pastorale des milieux en déprise	MAEt LR_GOHE_MD1 : Gestion pastorale et ouverture des milieux en déprise	***
			Maintien de l'ouverture des prairies humides	MAEt LR_GOHE_PH1 : Gestion pastorale des prairies humides LR_GOHE_PH2 : Gestion pastorale des prairies humides et maintien de l'ouverture	**
			Restauration des milieux ouverts	Contrat N 2000 A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32302P - restauration des milieux ouverts par brûlage dirigé	***
			Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique pour le maintien et la restauration des milieux ouverts	Contrat N 2000 A32303P et R - Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	**
			Gestion des milieux ouverts par une fauche	Contrat N 2000 A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	*
			Entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Contrat N 2000 A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	**
OUV 2	Maintien de l'ouverture des habitats rocheux	Faible	Maintien de l'ouverture de l'habitat rocheux par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Contrat N 2000 A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	***
ESP Conserver et restaurer les autres espèces à enjeu élevé en particulier les chiroptères et leurs habitats					
ESP 1	Protection des chauves-souris d'intérêt communautaire dont le murin de Capaccini	Fort	Mise en défens ou fermeture temporaire des cavités à enjeux	Contrat N 2000 A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	***
			Maintien et/ou restauration du bâti (aménagement)	Contrat N 2000 A32323P - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	**
ESP 2	Développement et maintien des pratiques agricoles raisonnées et leurs pratiques associées : fossés, enherbement, tournières...	Moyen	Réduction/suppression des traitements phytosanitaires sur cultures	MAEt LR_GOHE_VE1 : Limitation des traitements en vergers et oliveraies1 LR_GOHE_VE2 : Limitation des traitements en vergers et oliveraies2 LR_GOHE_VI1 : Limitation des traitements en viticulture1 LR_GOHE_VI2 : Limitation des traitements en viticulture2 LR_GOHE_LB : Lutte biologique	***
			Maintien et entretien du couvert herbacé par limitation et/ou absence de fertilisation	MAEt LR_GOHE_MF1 : Limitation de fertilisation et mise en défens sur prairies fauchées LR_GOHE_MF2 : Absence de fertilisation et mise en défens sur prairies fauchées LR_GOHE_GC1 : Limitation de la fertilisation en grandes cultures	**
			Maintien/conversion à l'agriculture biologique	MAEt LR_GOHE_AB1 : Conversion à l'agriculture biologique LR_GOHE_AB2 : Maintien de l'agriculture biologique	*
ESP 3	Maintien et restauration de haies, d'alignements d'arbres	Faible	Réhabilitation de haies, alignements d'arbres, etc.	Contrat N 2000 A32306 P - Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets et chantier d'entretien	**
			Entretien de haies	MAEt LR_GOHE_HA1 : Entretien de haies localisées de manière pertinente Contrat N 2000 A32306 R - Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	***

Code mesure	Intitulé de la mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
ISV Informer, sensibiliser, valoriser les bonnes pratiques et orienter les activités humaines					
ISV 1	Information, sensibilisation, communication, animation, formation et porté à connaissance sur les réglementations en vigueur	Fort	Définition d'un plan de communication avant la réalisation des outils et du plan d'action	Hors contrat N 2000 Animation	***
			Concertation préalable aux missions de sensibilisation et communication avec les acteurs les plus concernés par les enjeux ciblés		***
			Rédaction et distribution d'une lettre (fréquence à définir)		**
			Création de plaquettes de sensibilisation		***
			Sorties nature "Natura 2000"		**
			Présence et animation couplées à des événements existants		*
			Journées d'actions thématiques auprès du tous publics		*
			Création et tenue d'un site internet		***
ISV 2	Gestion de la fréquentation	Fort	Campagnes de mises en défens et de pose de panneaux pour le Chabot de l'Hérault	Contrat N 2000 et Contrat N 2000 forestier A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès A32325P – Prise en charge de certains surcoûts visant à réduire l'impact des routes chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	**
			Campagnes de mise en place de panneaux pour la gestion de la fréquentation et information sur les recommandations en forêt		***
			Création et mise en place de zones de quiétude pour la ripisylve et les espèces aquatiques		**
ACS Améliorer les connaissances, assurer un suivi scientifique des habitats et espèces et une veille en mettant, si possible, à contribution les acteurs concernés et/ou locaux					
ACS 1	Surveillance des sites à enjeux et veille environnementale	Moyen	Echanges avec les services de police de l'environnement	Hors contrat N 2000 Animation	***
			Journées d'intervention sur les sites à enjeux exceptionnels		**
			Veille environnementale territoriale		***
ACS 2	Approfondir les inventaires lorsque nécessaire sur certains habitats et espèces	Fort	Recherche de la colonie de mise bas du <i>Murin de Capaccini</i> et du <i>Petit Murin</i> .	Hors contrat N 2000 Etudes	***
			Prospections supplémentaires des cavités à chauve-souris potentielles		**
			Faire l'inventaire des prélèvements en nappes phréatiques/aquifères à proximité des cratoneurons		*
			Contrôler les 3 colonies de reproduction pressenties du <i>Murin à oreilles échanrées</i> .		*
			Veille et approfondissement des recherches des <i>chiroptères</i> en bâti		**
			Réaliser des études spécifiques sur la mise en évidence des populations de <i>Damier de la sucrose</i>		*
			Estimation et identification des zones et arbres favorables au <i>Pique-prune</i>		**
			Rechercher l' <i>Ecrevisse à pieds blancs</i> sur les zones difficiles d'accès		*
			Estimer la taille et la dynamique de la population de <i>Ostode d'Europe</i>		*
			Inventorier tous les boisements de <i>Forêts à Houx Illex aquifolium</i>		*
			Vérification de la présence du <i>Barbeau méridional</i> sur la Buèges.		*
Réaliser des recherches spécifiques sur la <i>Lamproie de planer</i>	*				
Veille bibliographique	***				
ACS 3	Assurer le suivi de populations d'espèces d'intérêt communautaire à fort enjeu	Moyen	Suivi des populations de Chabot de l'Hérault	Hors contrat N 2000 Suivis	***
			Mise en place d'un suivi des populations d'odonates		***
			Comptages simultanés de chauve-souris sur cavités ciblées		**
			Inventaire régulier de la population de Loutre d'Europe		*
			Echanges de données et prises de connaissances		***
			Suivi physico-chimique des milieux aquatiques à enjeux		**

Code mesure	Intitulé de la mesure	Priorité de la mesure	Actions	Modalités de mise en œuvre	Priorité de l'action
AMO Animer et mettre en œuvre le document d'objectifs					
AMO 1	Animer la mise en œuvre des actions, de la charte et réaliser leur suivi	Fort	Mise en œuvre générale du DOCOB	Hors contrat N2000 Animation	***
			Modification du périmètre		***
			Mise en œuvre des actions contractuelles et non contractuelles		***
			Mise en œuvre de l'animation particulière relative à la mise en place de la Charte Natura 2000		*
			Suivi /évaluation de la mise en œuvre du DOCOB, des actions menées, et réalisation des bilans et de la mise à jours du DOCOB		**
			Coordination avec les sites Natura 2000 intersectés		***
AMO 2	Accompagnement et porté à connaissance sur les enjeux Natura 2000 auprès des porteurs de projet publics ou privés dans le cadre de l'évaluation des incidences	Moyen	Contribuer à la bonne mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences	Hors contrat N2000 Animation	***
AMO 3	Sensibiliser et porter à connaissance sur le DOCOB auprès des acteurs publics en vu de sa cohérence avec les plans, schémas et programmes d'aménagement	Moyen	Rencontrer les élus et techniciens chargés d'élaborer les documents de planification et les porteurs de projets	Hors contrat N2000 Animation	**
			Organiser l'intégration des objectifs du DOCOB dans l'ensemble des documents de référence		***
			Informeur de l'existence du DOCOB et de ses objectifs de gestion		**
			Informeur les services de l'Etat sur les projets et activités non soumises à évaluation des incidences		*
			Assurer une « veille active » visant à être informé de tout nouveau projet		**

Pour en savoir plus :

Contacts : Laure BENE ou Mélina CHOUPIN
Communauté de communes Vallée de l'Hérault
2, parc d'activités de Camalcé 34150 GIGNAC
04.67.57.07.50

laure.bene@cc-vallee-herault.fr

melina.choupin@cc-vallee-herault.fr

Sources d'information :

Site du MEDDE: www.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DREAL LR : www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DDTM : <http://www.herault.equipement.gouv.fr/>

Site de l'opérateur : <http://valleeherault.n2000.fr/gorges-de-l-herault>